

Bienvenue sur EBU Focus

Cette lettre d'information est publiée tous les trois mois afin d'examiner en profondeur une question importante pour notre communauté. Elle est publiée en allemand, en anglais, en espagnol et en français, et également disponible sous forme de document Word. Elle est produite et traduite grâce au soutien financier de la Commission européenne. Nous espérons que vous prendrez plaisir à la lire et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Table of Contents

- Règlement sur les droits des voyageurs ferroviaires et sa révision en cours
- Voyager en train en République tchèque
- Mise en accessibilité des gares et des trains en France
- Le transport ferroviaire et les déficients visuels au Royaume-Uni

[Règlement sur les droits des voyageurs ferroviaires et sa révision en cours](#)

Le règlement (CE) n°1371/2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires a introduit un ensemble de règles minimales communes pour toutes les personnes voyageant en train en Europe. Il comprend un chapitre spécifique sur les droits des passagers handicapés et des passagers à mobilité réduite.

Dans son rapport de 2013 sur l'application du règlement, la Commission européenne a mis en évidence certains domaines problématiques qui ont été confirmés par une étude d'impact en 2016/2017. En 2017, la Commission a présenté une proposition de règlement modernisé (COM/2017/0548 final - 2017/0237 (COD)), visant notamment à améliorer sensiblement les droits des passagers handicapés ou à mobilité réduite.

Cet article décrit les éléments essentiels du règlement existant et de sa proposition de refonte, du point de vue des personnes déficientes visuelles (ci-après « PDV »).

[Voyager en train en République tchèque](#)

La République tchèque compte de nombreux opérateurs ferroviaires, allant des opérateurs locaux jusqu'aux trois lignes principales en service, dont la plus importante est celle des Chemins de fer nationaux tchèques. Les opérateurs ferroviaires sont chargés de la circulation des trains, tandis que les infrastructures de transport telles que les voies et les gares appartiennent à l'État qui en assure la gestion.

Mise en accessibilité des gares et des trains en France

Tout d'abord, je souhaite féliciter la SNCF pour la mise en place de commissions d'accessibilité et l'organisation de concertations mensuelles avec l'ensemble des associations de personnes handicapées. En effet, cela permet aux techniciens du transporteur de comprendre nos revendications et de poser des questions en direct sur nos besoins.

Le transport ferroviaire et les déficients visuels au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, plus de deux millions de personnes sont aveugles et malvoyantes. Bon nombre d'entre elles présentent d'autres handicaps, comme le diabète et l'arthrite. Ceux-ci peuvent provoquer une perte de sensation dans les pieds et les mains. La majorité de ces personnes devront compter sur les transports en commun tout au long de leur vie.

EBU Central Office

6 rue Gager-Gabillot, 75015 Paris, France

Tel: +33 1 47 05 38 20

E-mail: ebu@euroblind.org